

LE MINI-STAGE DE DECOUVERTE PROFESSIONNELLE

Explorer un métier pour bien s'orienter !

Que voudrais-tu faire comme métier ?

Face à la multitude de choix possible...
Il n'est pas facile de répondre à cette question primordiale.



Pour tous les jeunes qui hésitent sur leur orientation, le mini-stage de découverte professionnelle est la solution.

Le mini-stage, c'est l'occasion de :

- Découvrir l'entreprise et ses différents métiers
- Choisir sa filière et concrétiser son projet professionnel
- Se familiariser et vivre au quotidien la réalité des professions
- Se faire connaître d'un futur employeur pour éventuellement signer un contrat d'apprentissage par la suite

LE MINI-STAGE, C'EST QUOI ?

QUELLE DUREE ?

1 à 5 jours en entreprise par stage.
Tu peux faire autant de stage que tu le souhaites.
Tu peux découvrir deux professions dans la même entreprise ou la même profession dans des entreprises différentes.
Dans tous les cas, il te faudra une **convention** pour chaque stage.
Les CCI facilitent et sécurisent ces mini-stages en préparant et visant la convention de stage.

POUR QUI ?

- Tu es collégien (4^{ème} et 3^{ème})
- Tu es lycéen (quel que soit ton âge)
- Tu es étudiant de l'enseignement supérieur

- Tu résides dans le Vaucluse
- Ou l'employeur est ressortissant de la CCI de Vaucluse
- Ou tu es intéressé par une formation de la CCI de Vaucluse....

Vos contacts au Point A de la CCI de Vaucluse :
Sylvie LEBOCQ ☎ 04 90 13 86 46 - Corine MONNIER ☎ 04 90 13 86 13 - Ludivine SAUREL ☎ 04 90 13 86 55
✉ pointaccueil@vaucluse.cci.fr

QUAND ?

Pendant les **vacances scolaires uniquement**, y compris les grandes vacances d'été.

QUELS SONT LES JOURS ET HORAIRES ?

Du lundi au samedi, dans la limite de 5 jours.

La durée hebdomadaire est de 35 heures maximum et de 30 heures pour les jeunes de 14 à 15 ans.

N. B. :

- Pour les moins de 16 ans, pas de travail entre 20 h et 6 h
- Entre 16 et 18 ans, pas de travail entre 22 h et 6 h
- Le travail n'est pas autorisé les jours fériés

DANS QUELLE STRUCTURE ?

Dans tous les types d'entreprise (publique ou privée), les associations, les professions libérales...

CAS PARTICULIERS :

- **Tu as moins de 14 ans :**
Tu es autorisé à accomplir des séquences d'observation dans les établissements où ne sont employés que les membres de ta famille, (*sous l'autorité soit de ton père, soit de ta mère, soit de ton tuteur*).
Les employeurs tels que les administrations, les établissements publics administratifs et les collectivités territoriales peuvent t'accueillir sans restriction d'âge.
- **Tu es déscolarisé, et tu as entre 16 et 25 ans :**
Inscris-toi dans la Mission Locale la plus proche de chez toi.

Vos contacts au Point A de la CCI de Vaucluse :

Sylvie LEBOCQ ☎ 04 90 13 86 46 - Corine MONNIER ☎ 04 90 13 86 13 - Ludivine SAUREL ☎ 04 90 13 86 55

✉ pointaccueil@vaucluse.cci.fr